



## Chomage partiel

-----  
Par Alice13

Bonjour,

Je suis obligée de garder mon fils de 3 ans car il est cas contact de l'école (j'ai l'attestation de l'école)

La sécurité sociale me renvoi vers mon employeur afin de bénéficier de l'activité partielle.

Or mon employeur me refuse cette activité partielle.

Il m'indique qu'il n'y a pas de dossier de chômage partiel ouvert auprès de l'inspection du travail.

De plus, il me dit que même si le dossier était ouvert, je devrais d'abord solder tous mes congés payés voire en anticiper.

Peut-il me refuser l'activité partielle et/ou m'imposer de solder mes CP ?

Je suis dans une entreprise qui dépend de la convention du BTP.

Merci d'avance pour votre aide.